

*Bureau syndical du
 16 Décembre 2021*

DELIBERATION N° 2021-12-090
**Autorisation de signature du marché de prestation de services de traitement des
 lixiviats ISDND Viggianello**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à neuf heure quarante-cinq, le bureau syndical convoqué le dix décembre par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
23	11	12	

Présents :

GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne et VIVONI Ange-Pierre.

En visioconférence :

MARIOTTI Marie-Thérèse

Absent excusé :

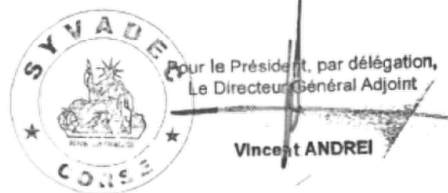
Jérôme NEGRONI (a donné pouvoir à M. Don-Georges GIANNI)

Absents :

MATTEI Jean-François, LACOMBE Xavier, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, MARCHETTI François-Marie, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **28/12/2021**
 et de la publication de l'acte le: **28/12/2021**



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20211216-2021-12-090-DE
 Date de télétransmission : 28/12/2021
 Date de réception préfecture : 28/12/2021

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS ISDND VIGGIANELLO

Monsieur le Président expose,

Cette consultation a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. La date limite de remise des offres était fixée au 1^{er} décembre 2021 à 12h00.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes avec un maximum de 260 000,00 € H.T.

Sa durée est de 3 mois reconductible 4 fois pour une durée d'un mois. La première période de 3 mois est prévue pour l'amené du matériel et le traitement de 1 400 m3 de lixiviat, les quatre périodes d'un mois seront reconduites, le cas échéant, pour un traitement de 700 m3 de lixiviat par période.

Après examen du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du 16 décembre 2021 a attribué ce marché à la société OVIVE

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la prestation de services de traitement des lixiviats ISDND Viggianello avec la société OVIVE pour un montant estimatif de 149.500 € HT.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération n°2020-08-057 du 18 août 2020 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 16 décembre 2021,

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- AUTORISE le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à la prestation de services de traitement des lixiviats ISDND Viggianello avec la société OVIVE.
- AUTORISE Monsieur le Président du Syvadec à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia. Date de télétransmission : 28/12/2021

Accusé de réception en préfecture

02B-200009824-20211216-202112090-DE

Date de réception préfecture : 28/12/2021